

A l'attention de Madame la Présidente du Conseil de la CNSA Paulette Guinchard

A l'attention de Madame la Présidente de la CNSA Geneviève Gueydan

Copie à Monsieur le Défenseur des Droits

Association de familles d'enfants dyspraxiques, forte d'un millier de militants sur 71 départements et de milliers de sympathisants et partenaires, nous vous interpellons pour remédier d'urgence à la situation inacceptable en France des enfants dyspraxiques.

LES DYSPRAXIES : un handicap qui relève de la loi du 11 février 2005 et d'un PPS :

Les enfants DYSPRAXIQUES présentent des troubles neurologiques durables dits "**spécifiques**" concernant certains aspects du fonctionnement cérébral, qui ne remettent pas en cause leur intelligence, mais qui génèrent des difficultés, notamment d'apprentissages, parfois sévères, et une grande fatigabilité. Ce handicap "invisible", trouble de l'automatisation des gestes appris : manger, s'habiller, écrire, lire, utiliser des outils, faire du sport... ne sont toujours pas reconnus. Ses conséquences sont majeures et ont des répercussions dans la vie scolaire autant que sociale.

Nous vous avons **déjà alerté** sur cette situation alarmante au début de l'année 2013. La réponse de Madame Bernardette Moreau, Directrice de la compensation, au sein de votre organisation, datée du 2 Mai 2013 (**référéncée JMLIOSP - n° 3/7 30/1/2013**) était pourtant prometteuse :

«[**Cette évolution** s'inscrit dans un chantier de plus grande ampleur, piloté par le ministère de l'éducation nationale au titre de la modernisation de l'action publique, auquel la CNSA est associée et qui **donnera lieu d'ici l'été à un vaste plan d'action portant sur la scolarisation des élèves handicapés**. L'utilisation du GEVA-sco et la production du PPS par les équipes pluridisciplinaires seront des éléments importants de ce plan d'action]».

Pourtant,

NOTRE CONSTAT est TOUJOURS AUSSI ALARMANT SUR LE TERRAIN : des difficultés qui perdurent et s'aggravent :

L'absence de formation obligatoire des acteurs de chaque parcours de vie (médical, scolaire, insertion professionnelle...).

Chaque démarche administrative, scolaire et médicale est un véritable parcours du combattant. Il n'existe pas de circuit fléché pour les parents.

Les enseignants et chefs d'établissements continuent en nombre à résister à l'application de la loi du 11 février 2005.

La méconnaissance des dyspraxies dans le monde scolaire, médical, paramédical etc. et au sein des MDPH est toujours flagrante. Elle contribue au manque de collaboration et de complémentarité entre les différents acteurs et entraîne de nombreux **retards de diagnostic, de prises en charge** rééducatives, scolaires,...

Une aide humaine (AESH) insuffisante en classe : aide humaine souvent chaotique, non formée et précaire, de moins en moins individuelle, surtout mutualisée, qui peut sur-handicaper au lieu d'aider.

Des maltraitances et discriminations fréquentes en milieu scolaire, non sanctionnées par une hiérarchie plus encline en général à soutenir ses pairs qu'à faire respecter les droits de l'enfant et des usagers.

Une souffrance scolaire des enfants dyspraxiques non liée aux troubles, mais consécutive à des approches inadaptées du personnel scolaire.

La nécessité d'aménagements pédagogiques, aides matérielles (ordinateur...) ou humaines véritables « outils » de compensation **impliquent** de pouvoir faire reconnaître le handicap par la MDPH, et de vérifier ensuite l'application effective des compensations obligatoires en classe.

La loi doit évoluer pour permettre aux manuels scolaires numériques d'être mis à disposition de nos enfants.

La continuité des compensations n'est pas assurée. Ainsi, les parents doivent chaque année se battre pour que **les aménagements nécessaires** mis en place pour assurer l'avenir de l'enfant soient renouvelés. Les aménagements scolaires mis en place pendant l'année ne sont **pas acquis** pour le passage des examens.

Une convention sécurité sociale **sans prise en charge des séances de neuropsychologie, psychomotricité et d'ergothérapie, accompagnements indispensables** à la mise en œuvre de stratégies compensatoires par les personnes souffrant de dyspraxie.

L'absence de structures pluridisciplinaires adaptées au diagnostic, aux prises en charges, au partage d'informations.

NOUS VOULONS :

- Que les **délais d'attente** pour un rendez-vous en centres référents soient **décents** (inférieurs à trois mois)
- Que les **soins** de nos d'enfants soient **pris en charge** financièrement.
- Que les **PAI et PAP** (à ce jour imposé par certaines MDPH avec des enseignants référents affirmant que la PAP est obligatoire et va remplacer le PPS) **cessent** d'être proposés à nos enfants mais
- Que les **PPS** soient enfin **appliqués, que cessent les discriminations, maltraitements et rétorsions en milieu scolaire : nos enfants souffrent.**
- Que les **aménagements nécessaires** soient **mis en place pour les examens et concours**
- Que **tous les professionnels** intervenant auprès des dyspraxiques soient **formés** : *enseignants primaires et secondaires, enseignants spécialisés, AESH, professionnels de santé...*
- Qu'il n'y ait **plus d'adultes dyspraxiques non diagnostiqués** et dans l'impossibilité de s'insérer socialement, ou professionnellement.

NOUS VOUS DEMANDONS d'apporter des réponses concrètes pour un meilleur accompagnement des enfants dyspraxiques.

Pour l'ensemble des adhérents de la Fédération Dyspraxique Mais Fantastique et son Conseil d'Administration

FEDERATION DYSPRAXIQUE MAIS FANTASTIQUE

Numéro de SIRET : 481 137 909 00026

Siège Social : 232 ch. du Puits de l'Evêque

06480 La Colle sur Loup

Site internet : www.dyspraxie.info

Marianne Delétang - Présidente